

ANNEXE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION ZAENR

Réunion publique :

La réunion publique a peu mobilisé d'habitants, avec la participation de 13 personnes dont majoritairement des élus et des journalistes.

Les remarques émises ont porté sur une attention à avoir sur l'impact visuel que tous ces projets d'énergie renouvelable pourraient avoir, la raison de l'exclusion de certains secteurs comme le manoir de la Paclais de la zone d'accélération photovoltaïque ainsi que sur les aides financières que la Ville pourrait proposer aux habitants pour développer les photovoltaïques auprès des habitants.

Registre de concertation :

A noter le vol des documents de concertation au cours de la première semaine sur le site du Carré des Services. Cependant, les agents d'accueil vérifiaient régulièrement le registre et a priori aucune remarque n'avait encore été rédigée.

Les registres ont globalement été peu utilisés, avec seulement 4 contributions qui sont les suivantes :

N°	OBSERVATION	SUITE DONNEE
01	Comment pourraient être gérés les projets de méthanisation agricole ? Constaté l'existence de 2 projets ne répond pas à la détermination du potentiel ou des zones possibles d'accueil	La commune est ouverte à d'autres projets de méthanisation mais il y a actuellement peu de potentiel agricole sur la commune. Une mise à jour des cartes sera faite tous les 5 ans, si de nouveaux potentiels apparaissent ils seront intégrés. Pour rappel, des projets sont possibles même hors périmètre.
02	A Saint-Herblain, hydroélectricité sur la Loire ? Vraiment ? Il y a du courant mais de différence de hauteur, donc le potentiel hydroélectrique est quasi nul, sauf à mettre des hydroliennes immergées, très chères et peu rentables. Pas de potentiel de type projet marémoteur ! Il faudrait un réservoir et une différence de marée suffisante ! Par contre la Loire peut être une bonne ressource de chaleur pour des pompes à chaleur eau-eau, et ça évite la combustion des centrales bois polluantes (particules fines, ...), émettrices de CO2, manque de ressources en bois de chauffage (locales)	La Ville est favorable à ce que des études spécifiques soient menées pour déterminer si des potentiels existent et les mettre en œuvre. Par cette carte, la Ville montre qu'elle est favorable à l'accueil de projets innovants sur le fleuve.
03	Aucune contribution ? Pourquoi ? Pas d'information auprès du public... Que nous cache-t-on ? On découvre au niveau de la méthanisation le projet de deux méthaniseurs quai Cormerais.... Quantification de la production 45 GWh pourriez-vous communiquer plus largement sur ces projets ? La DDTM ne semble pas au courant ? Pourquoi tout ce silence ?	La quantification du potentiel de production a été déterminée par les services de Nantes Métropole en charge de ce projet.

04	<p>Sur le dossier de concertation publique, pourquoi apparaissent 2 projets distincts, 1 sur Saint-Herblain (en cours) et 1 sur la Prairie de Mauve qui n'a aucun rapport avec Saint-Herblain alors que sur les schémas de ladite « vision communale » pour Saint-Herblain, ce sont bel et bien 2 projets qui apparaissent et qui sont clairement identifiés sur la commune de Saint-Herblain ? Par conséquent l'association LES HABITANTS ONT LA PAROLE que je représente demande l'annulation pure et simple de cette présentation au public qui induit incontestablement les herblinois en erreur.</p>	<p>Le dossier de concertation présentait les projets ENR de façon globale sur la métropole.</p>
----	---	---

Site internet :

La page concernant le dossier a été visitée 68 fois dont 62 vues uniques.

Le dossier de concertation a été téléchargé 26 fois dont 22 téléchargements uniques.

Adresse mail :

Deux contributions ont été adressées via l'adresse mail spécifique :

N°	OBSERVATION	SUITE DONNEE
05	<p><i>Observation de la cartographie du dossier METHANISATION.</i> <i>On ne peut que constater que le projet à Tougas, malgré l'aberration de sa situation géographique, est maintenu.</i> - zone inondable, aléas fort - Risques de pollution de la Loire. Zone NATURA 2000 à 250m - Risques d'incendies et explosions en cascade avec 2 sites SEVESO : Brentag à 480m, Messer France à 320m - Stockage d'essence AS 24 total Engie à 60m en mitoyenneté !!! <i>L'implication des décideurs sera totale et sans appels en cas d'éventuels sinistres. On découvre une seconde implantation près de la station d'épuration !!! S'agirait-il de traiter les boues ? A ce jour aucune information de la Mairie !!!</i></p>	<p>Procédure contentieuse en cours sur les risques du projet</p>
06	<p>Le groupe des élus et élus Saint-Herblain en Commun demande que, conformément aux votes en conseil municipal des 24 juin 2013 et 5 février 2024, ce soit le "périmètre délimité des abords" qui soit retenu plutôt que le rayon de 500 mètres autour des deux monuments historiques de la commune. Ceci contribue à augmenter les zones d'accélération de plus de 50 hectares sur la commune, notamment pour ce qui concerne le photovoltaïque en toitures. La puissance installée en photovoltaïque devant être multipliée par 10 d'ici 2050 pour contribuer à un mix renouvelable, il nous paraît nécessaire d'augmenter autant que possible les zones avec des surfaces de bâti tertiaire ou commercial notamment dans le quartier bourg.</p>	<p>Carte modifiée pour prise en compte de la contribution</p>

Analyse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) :

N°	OBSERVATION	SUITE DONNEE
07	<i>Il est nécessaire d'ajuster les cartes définitives en évitant toute superposition avec quelques zones situées sur des aires protégées définies à l'article L. 110-4 du Code de l'Environnement (ou de solliciter l'avis de l'autorité de gestion compétente). Pour la ville de Saint-Herblain, il a été noté un chevauchement pour la carte solaire en toiture au Sud-Ouest de la commune (Zones Nn/Ns correspondant à la Patissière et Bourgonnière).</i>	Carte modifiée pour prise en compte de la contribution